RAPPORT ANNUEL 2011-2012

FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (FEÉ)

Pour la période du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 4

2. ASPECTS BUDGÉTAIRES 2011-2012 6

3. RÉSULTATS DES PROGRAMMES POUR L'ANNÉE 2011-2012 7

3.1. Clientèle à faible revenu et sociocommunautaire 9

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu (PFR 160) 9

Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique des logements sociaux et des bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 120) 10

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 150) 11

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 151) 11

3.2. Clientèle résidentielle 11

Programme d'aide financière à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (UDT) (PR 330) 12

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage (PR 340) 12

3.3. Marché CII 13

Programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces (PC 410) 13

Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments (PC 420) 14

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau (PC 440) 14

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage (PC 460) 15

4. PROJETS EN NOUVELLES TECHNOLOGIES 15

5. GESTION ET COMMERCIALISATION 17

5.1. Gestion 17

5.2. Commercialisation 17

6. RÉSULTATS FINANCIERS DU FEÉ 18

7. RÉSULTATS 2010-2011 PAR PALIER TARIFAIRE 19

8. ÉTAT DES DOSSIERS ENGAGÉS PAR LE FEÉ AU 30 SEPTEMBRE 2012 20

9. CONCLUSION 20

ANNEXE **21**

A. TCTR 2011-2012 ..... **22**

1. INTRODUCTION

Le 5 octobre 2000, la Régie de l'énergie (la « Régie ») autorisait[1] la création du Fonds en efficacité énergétique (le « FEÉ »). Il avait pour but de réaliser des programmes et des activités en efficacité énergétique auprès des consommateurs de gaz naturel sur le territoire desservi par Gaz Métro.

La mission du FEÉ consistait à réaliser des projets en efficacité énergétique qui :

- se faisaient en sus de ce qui était réalisé dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique (le « PGEÉ ») de Gaz Métro;
- se faisaient chez des consommateurs utilisant le gaz naturel ou en voie de faire une conversion vers le gaz naturel;
- se faisaient en partie dans le marché résidentiel et en partie dans les marchés commercial, institutionnel et le petit industriel (CII) selon des proportions qui s'approchent sensiblement du prorata des contributions respectives de ces deux marchés[2];
- s'effectuaient autant que possible en partenariat, de façon à maximiser les retombées des sommes investies dans le FEÉ.

Sans pour autant exclure quelque projet que ce soit, le FEÉ donnait priorité aux interventions qui :

- étaient effectuées chez les clients résidentiels à faible revenu ou dans des projets à vocation communautaire ou sociale (pour la part affectée au secteur résidentiel); ou
- présentaient un aspect novateur (l'idée est de permettre notamment l'expérimentation de programmes qui ne se feraient pas autrement)[3];
- visaient l'enveloppe du bâtiment.

[1] D-2000-183, R-3425-99

[2] La clientèle aux tarifs D_4 et D_5 ne faisait pas partie de la clientèle visée par le FEÉ.

[3] Le terme novateur incluait non seulement l'aspect novateur sur le plan technologique, mais également la mise en place de nouveaux outils de gestion ou de financement qui réduisent les barrières financières pour l'investisseur, la mise en place de nouveaux concepts de commercialisation, etc.

Les avoirs du FEÉ étaient administrés par Gaz Métro. Un Comité de gestion («COGE»)[4] avait entre autres pour mandat de développer un plan d'action annuel. Ce COGE était composé de représentants nommés par les organisations suivantes :

- Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ)
- Gaz Métro
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
- Option consommateurs (OC)
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
- Stratégies énergétiques — Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA)
- Union des consommateurs (UC)
- Union des municipalités du Québec (UMQ)

Le 25 août 2010, la Régie rendait une décision[5] portant sur le rapport d'évaluation, l'encadrement du processus d'entente négociée et les frais de la Phase 1 de la demande de renouvellement du Mécanisme incitatif. Elle y précisait que le FEÉ devrait cesser ses activités le 30 septembre 2012, à la fin du Mécanisme incitatif en cours, mais que certains de ses programmes pourraient être transférés au PGEÉ de Gaz Métro :

> *« [112] Compte tenu de l'ensemble de ces constats, la Régie doute de la pertinence de maintenir le FEÉ parmi les volets d'intervention en matière d'efficacité énergétique du Mécanisme. Le risque de double emploi avec l'AEÉ, l'ampleur et la croissance du fonds résiduel, ainsi que le niveau des dépenses d'exploitation du FEÉ sont préoccupants pour la Régie.*
>
> *[113]* ***En conséquence, le maintien des activités du FEÉ ne devrait pas faire l'objet de négociation dans le cadre du prochain mécanisme incitatif.***
>
> *[114]* ***La Régie demande au Groupe de travail: de soumettre, à la fin du Mécanisme et dans le cadre du dossier tarifaire 2012, un plan d'action prévoyant la dissolution du FEÉ. Ce plan d'action doit, notamment, inclure une proposition de règles applicables à la***

[4] Rapport final des participants à la phase 3 du PEN, R-3425-99, 21 août 2000 et D-2000-225
[5] Décision D-2010-116, R-3693-2009 Phase 1

> ***réallocation des sommes cumulées aux clients ayant contribué au FEÉ et, le cas échéant, une proposition relative au transfert de certains programmes au PGEÉ.*** *»*

Tel qu'autorisé par la décision D-2012-116 de la Régie, l'offre du PGEÉ en 2012-2013 intègre dorénavant la presque totalité des programmes offerts par le FEÉ jusqu'au 30 septembre 2012.

Le Rapport annuel 2011-2012 présente donc les résultats de la dernière année d'activités du FEÉ.

2. ASPECTS BUDGÉTAIRES 2011-2012

Le 25 novembre 2011, dans la décision D-2011-182, la Régie approuvait le budget de 4 160 430 $[6], présenté par le FEÉ dans son Plan d'action 2011-2012 :

> *« [404] La Régie constate que le budget demandé est supérieur au budget de 3,9 M$ autorisé pour 2011. Cependant, plus de 82 % du budget demandé est associé à l'aide financière directe des programmes. La Régie note également que des modifications importantes ont été apportées aux modalités d'aide financière des programmes du FEÉ en 2011 et que l'impact de ces changements est plus significatif en 2012 qu'en 2011. Une partie de l'augmentation de budget observée en 2012 découle donc de décisions antérieures de la Régie.* ***En conséquence, la Régie approuve le budget 2012 du FEÉ****. »*

Le 29 juin 2012, Gaz Métro demandait à la Régie d'autoriser l'utilisation d'une somme supplémentaire de 3 440 022 $, faisant passer le budget annuel du FEÉ à 7 600 452 $ pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 2012[7]. Cette requête visait à répondre à une demande accrue pour deux programmes du marché affaires, soit les programmes *PC410 Nouvelles constructions efficaces* et *PC440 Chauffage solaire*.

Le 26 juillet 2012, la Régie refusait le budget additionnel demandé pour les motifs énoncés dans sa décision[8].

À la suite des décisions de la Régie, le FEÉ a poursuivi le versement des aides financières aux participants à ses programmes sur la base d'un budget annuel total de 4 910 430 $, soit un budget annuel initial de 4 160 430 $, auquel s'ajoute un montant de 750 000 $ correspondant à la réserve autorisée par la Régie dans sa décision D-2012-076. Le FEÉ a ainsi évité de retarder

[6] Décision D-2011-182, R-3752-2011, Phase 2
[7] Requête R 3808-2012
[8] Décision D-2012-094

inutilement le versement d'aides financières pour des projets complétés par les clients de Gaz Métro avant le 30 septembre 2012.

Le Rapport annuel 2011-2012 présente, explique et justifie les écarts concernant les participants, les économies d'énergie et les dépenses prévues pour chacun des dix programmes livrés par le FEÉ de même que pour les activités Nouvelles technologies, Gestion/commercialisation et Sensibilisation. Il présente également les principaux faits saillants de l'exercice financier terminé le 30 septembre 2012.

3. RÉSULTATS DES PROGRAMMES POUR L'ANNÉE 2011-2012

Le total des dépenses du FEÉ au 30 septembre 2012 est de 4 897 961 $. Cette somme inclut les aides financières versées et toutes les dépenses relatives à la gestion et à l'administration des programmes.

Au terme de l'exercice, le FEÉ a dépensé presque 100 % du budget de 4 910 430 $ autorisé par la Régie, incluant la réserve de 750 000 $. L'écart entre le budget total et les dépenses réelles n'est que de 12 469 $.

Le nombre total de participants réels a été moins important que prévu, avec 210 participants sur les 365 prévus initialement. Toutefois, les économies d'énergie réalisées ont dépassé les économies prévues d'environ 16 % pour atteindre 2 530 936 mètres cubes de gaz naturel. Quant aux aides financières, elles ont atteint 98 % sommes prévues, incluant la réserve de 750 000 $.

Enfin, le nombre de participants, les économies et les aides financières versées auraient pu être encore plus élevés pour l'année 2011-2012. En effet, le FEÉ a retenu le versement des aides financières de plusieurs clients quelques jours avant sa fermeture lorsque son budget annuel a été presque totalement dépensé. Ces dossiers font partie des dossiers engagés au 30 septembre 2012 que le PGEÉ devra payer au début de l'année 2012-2013[9].

Le tableau 1 présente plus en détail les résultats obtenus en matière de participation, d'économies d'énergie et de contributions financières pour l'année 2011-2012.

[9] Le détail des dossiers engagés par programme au 30 septembre 2012 est présenté dans le document Gaz Métro-13, Document 6, dossier R-3809-2012.

Tableau 1 - Résultats en terme de participation, de contribution et d'économies d'énergie pour l'année 2011-2012

1er OCTOBRE 2011 AU 30 SEPTEMBRE 2012	Participant (prévision) nb	Participant (réel) nb	Logements (réel) nb	Réel/ prévision %	Économies nettes prévues m³	Économies nettes (réelles) m³	Nettes (réelles)/ Nettes prévues %	Budget $	Contributions payées $	Payées/ budget %
FR et SOCIOCOMMUNAUTAIRE										
PFR 160 - Récupérateurs	15	1	1	6,67%	3 165	392	12,39%	15 885 $	1 296 $	8,16%
PS 120 - Rénovations	20	3	101	15,00%	115 240	31 648	27,46%	230 480 $	60 148 $	26,10%
PS 150 - Récupérateurs	2	1	2	50,00%	8 800	261	2,97%	30 800 $	914 $	2,97%
PS 151 - Solaire	2	0	0	0,00%	18 000	-	0,00%	108 000 $	0 $	0,00%
TOTAL	**39**	**5**	**104**	**12,82%**	**145 205**	**32 302**	**22,25%**	**385 165 $**	**62 359 $**	**16,19%**
RÉSIDENTIELS										
PR 330 - Fenêtres (UDT)	175	110	120	62,86%	27 755	20 700	74,58%	86 975 $	64 168 $	73,78%
PR 340 - Récupérateurs (UDT)	40	6	6	15,00%	10 452	1 304	12,47%	16 000 $	2 400 $	15,00%
TOTAL	**215**	**116**	**126**	**53,95%**	**38 207**	**22 004**	**57,59%**	**102 975 $**	**66 568 $**	**64,65%**
CII										
PC 410 - Construction	6	21	21	350,00%	310 857	1 301 290	418,61%	478 242 $	1 968 598 $	411,63%
PC 420 - Rénovation	72	52	531	72,22%	1 278 707	724 472	56,66%	1 065 600 $	638 922 $	59,96%
PC 440 - Solaire	25	16	16	64,00%	366 206	450 869	123,12%	1 241 400 $	1 509 529 $	121,60%
PC 460 - Récupérateurs	8	0	0	0,00%	49 920	-	0,00%	153 600 $	0 $	0,00%
TOTAL	**111**	**89**	**568**	**80,18%**	**2 005 690**	**2 476 631**	**123,48%**	**2 938 842 $**	**4 117 048 $**	**140,09%**
Nouvelles technologies et démonstrations								200 000 $	33 595 $	16,80%
TOTAL PROGRAMMES	**365**	**210**	**798**	**57,53%**	**2 189 102**	**2 530 936**	**115,62%**	**3 626 982 $**	**4 279 570 $**	**117,99%**
Sensibilisation								20 000 $	0 $	0,00%
Gestion et commercialisation								513 448 $	618 391 $	120,44%
TOTAL								**533 448 $**	**618 391 $**	**115,92%**
Grand total	**365**	**210**	**798**	**57,53%**	**2 189 102**	**2 530 936**	**115,62%**	**4 160 430 $**	**4 897 961 $**	**117,73%**
Réserve								**750 000 $**		
Grand total final								**4 910 430 $**	**4 897 961 $**	**99,75%**

En consultant ce tableau, on constate que ce sont les programmes d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces *PC 410* et d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau *PC 440* qui ont contribué au dépassement des prévisions annuelles en 2011-2012.

D'autre part, on remarque que les programmes qui offrent de l'aide financière pour l'implantation de systèmes de récupération de la chaleur des eaux de drainage ont beaucoup de difficulté à atteindre leurs cibles d'économies d'énergie.

3.1. Clientèle à faible revenu et sociocommunautaire

En 2011-2012, quatre programmes étaient offerts aux ménages à faible revenu (« MFR ») et aux organismes sociocommunautaires. Les cinq participants à ces programmes ont économisé 32 302 m³, soit 22 % des économies prévues et ils ont reçu 62 359 $, soit 16 % des aides financières prévues.

Au cours de l'année 2011-2012, les ressources consacrées par le FEÉ à la promotion et à la gestion des programmes destinés aux MFR et aux organismes sociocommunautaire ont diminué. À cause de l'incertitude qui pesait sur l'avenir de ces programmes après le mois de septembre 2012, le FEÉ n'a pas engagé de stagiaire en communication comme il avait l'habitude de faire. De plus, le conseiller responsable des programmes qui s'adressent à la clientèle à faible revenu et sociocommunautaire a consacré une partie significative de son temps au traitement de projets soumis par des clients affaires en appui au conseiller CII. Cet ajustement a permis de faire face à l'augmentation des projets soumis pour les programmes construction de nouveaux bâtiments efficaces, préchauffage solaire et récupération de la chaleur des eaux de drainage dans le secteur affaires.

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu (PFR 160)

Le FEÉ prévoyait que quinze MFR (propriétaires d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex et responsables du paiement de la facture de gaz naturel pour le chauffage de l'eau domestique) participeraient à ce nouveau programme en 2011-2012. Finalement, un seul

ménage a bénéficié de l'installation gratuite d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage.

Le FEÉ a tenté, sans succès, d'obtenir du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIÉ) la liste des clients de Gaz Métro qui ont participé au programme Éconologis au cours des dernières années pour identifier des participants potentiels à son nouveau programme. Il a toutefois obtenu la collaboration des agents-livreurs du programme Éconologis pour remettre un dépliant promotionnel de son programme aux personnes qu'ils rencontrent. Le dépliant promotionnel du programme a aussi été distribué à plusieurs organismes sociocommunautaires qui rencontrent des MFR.

Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique des logements sociaux et des bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 120)

Le FEÉ avait prévu 20 participants à son programme de rénovation dans le secteur sociocommunautaire au cours de l'année 2011-2012, mais il n'en compte trois dans ses résultats au 30 septembre.

Les organismes sociocommunautaires dédiés aux logements qui ont participé au programme au cours de l'année disposaient d'un compteur pour 34 unités de logement. En 2010-2011, les participants au programme disposaient d'un compteur pour seulement quatre unités de logement. Si la configuration des compteurs des participants avait été la même il y aurait 25 participants au lieu de trois en 2011-2012.

Toutefois, les économies et les aides financières des projets réalisés ont été moins élevées que prévues. En fait, le FEÉ a reçu un peu moins de projets que prévu et ces projets étaient moins importants et moins coûteux que prévu.

Les résultats finaux obtenus par ce programme démontrent, cette année encore, à quel point il est difficile de prévoir le nombre d'organismes qui prendront la décision de réaliser des rénovations dans leurs bâtiments, de prévoir quel sera le type de bâtiments (nombre de logements et de compteurs) et surtout de prévoir quelles seront les rénovations et l'ampleur des travaux qui seront entrepris.

Enfin, l'entente conclue entre le FEÉ et la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM) pour promouvoir les programmes d'efficacité énergétique du FEÉ auprès des coopératives d'habitation du Québec a pris fin le 31 décembre 2011 et n'a pas été renouvelé par l'équipe du FEÉ à cause de l'incertitude qui pesait alors sur le transfert des programmes du FEÉ au PGEÉ après le mois de septembre 2012.

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 150)

Pour l'année 2011-2012, le FEÉ prévoyait deux participants à son programme d'aide à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage, mais il n'y en a eu qu'un seul. Ce projet a permis d'atteindre seulement 3 % des économies et des aides financières prévues.

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire (PS 151)

Considérant le coût élevé des systèmes de préchauffage solaire de l'air, et plus particulièrement de préchauffage de l'eau, très peu de projets ont été réalisés dans le secteur sociocommunautaire. Le FEÉ prévoyait deux participants à son programme pour l'année 2011-2012, mais il n'en compte finalement aucun.

3.2. Clientèle résidentielle

En 2011-2012, le FEÉ a continué à offrir deux programmes à la clientèle résidentielle de Gaz Métro. Ces programmes lui ont permis de réaliser des économies nettes de 22 004 m³ par année, soit environ 58 % des économies prévues. Ce résultat est principalement attribuable au *Programme d'aide à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330* qui a permis de réaliser environ 74 % des économies et des aides financières prévues. Le programme d'aide à l'achat et à l'installation de récupérateur de chaleur des eaux de drainage PR 340 a permis de réaliser 12 % des économies prévues et 15 % des aides financières prévues.

La diminution de la participation des clients résidentiels que l'on observe est possiblement, en partie, liée à une absence presque complète de promotion après le mois de janvier 2012 considérant l'incertitude liée à la survie des programmes au-delà du 30 septembre 2012.

Programme d'aide financière à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (UDT) (PR 330)

Pour l'année 2011-2012, le programme d'aide à l'achat de fenêtres et portes-fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330 compte 110 participants, soit environ 63 % des participants prévus, mais atteint environ 74 % des économies et des aides financières prévues. L'écart que l'on constate entre le pourcentage de participants et les pourcentages d'économie et d'aide financière versée s'explique par l'augmentation de la superficie totale des fenêtres remplacées par les participants.

Il faut également rappeler qu'en 2010-2011, le FEÉ avait revu à la baisse le nombre de participants à son programme d'aide à l'achat de fenêtres et portes-fenêtres certifiées ENERGY STAR® considérant les nouvelles exigences de Ressources naturelles Canada (RNCan) pour la certification des produits de fenestration. Il est donc possible que ces changements aux exigences de RNCan aient continué d'avoir un impact en 2011-2012.

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage (PR 340)

Au cours de l'année 2011-2012, il y a eu six participants à ce programme sur les 40 prévus. Le FEÉ avait revu à la hausse le nombre de participants à son programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage pour l'année 2011-2012 en fonction des résultats obtenus au cours de l'année 2010-2011. Plusieurs constructeurs de maisons neuves avaient annoncé qu'ils installeraient plusieurs unités au cours de l'année 2011-2012, mais n'ont pas donné suite à leurs projets dans les délais prévus.

De plus, au cours de l'année 2011-2012, le FEÉ espérait bénéficier indirectement des efforts de commercialisation d'Hydro-Québec pour promouvoir son propre programme d'achat de récupérateurs de la chaleur des eaux de drainage. En effet, Hydro-Québec prévoyait installer 2 459 unités en 2011. Malheureusement, le distributeur a reporté le lancement de son programme *Récupération de la chaleur des eaux grises* au début de 2012. Malgré ce retard, le

FEÉ comptait toujours sur l'arrivée d'Hydro-Québec dans le marché pour atteindre ses prévisions annuelles. Cependant, Hydro-Québec ne s'est finalement pas vu octroyer un budget lui permettant de mettre en place son programme[10].

3.3. Marché CII

Au début de l'année 2010-2011, le FEÉ a augmenté les aides financières offertes pour trois de ses quatre programmes du secteur affaires (CII). Le montant maximal d'aide financière accordé aux participants à ces trois programmes a également été augmenté pour tenir compte des augmentations d'aide financière et pour éviter de pénaliser les clients qui soumettent des projets de plus grande envergure.

Ces changements ont contribué à l'excellente performance des programmes affaires du FEÉ en 2010-2011, mais tout indique qu'ils ont continué d'avoir un impact important sur les résultats des programmes affaires du FEÉ en 2011-2012.

Au total, les économies des programmes affaires du FEÉ totalisent 2 476 631 mètres cubes, soit environ 471 000 mètres cubes de plus que prévu.

Programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces (PC 410)

Toutes les prévisions pour ce programme ont été dépassées avec les résultats suivants : 21 participants, soit 350 % des participants prévus, 1 301 290 m³ d'économies nettes, soit 419 % des économies prévues et 1 968 598 $ en aide financière versée, soit 412 % des aides financières prévues.

À la suite du rehaussement de 50 % des aides financières en 2010-2011, les cibles du programme PC 410 ont été haussées en prévision d'une éventuelle augmentation de la participation des clients pour l'année 2011-2012. Le dépassement important des prévisions que l'on constate est inattendu et s'explique en partie par la rapidité avec laquelle plusieurs projets se sont réalisés. En effet, les projets soumis prennent en moyenne de un à trois ans à se réaliser, mais plusieurs des projets soumis en 2011 se sont terminés au cours de l'année 2011-2012.

[10] D-2012-024, R-3776-2011, 2012 03 08, p. 120

Ce dépassement s'explique également par l'influence grandissante des normes de certification environnementale, telles que LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) sur la construction de bâtiments à valeur ajoutée dans le secteur de la construction commerciale et plus encore du côté institutionnel.

Enfin, à la fin de l'année 2011-2012 le FEÉ a reçu plusieurs demandes d'aide financière pour des projets dont les économies avaient été validées par RNCan dans le cadre de son programme *Validation de la conception des bâtiments neufs*. Ces projets étaient en traitement depuis la fin du mois de mars 2011, date à laquelle RNCan avait mis fin à son programme. Le FEÉ n'a jamais réussi à obtenir le nombre précis de dossiers que RNCan avait encore à traiter, mais il semble que plusieurs promoteurs ont voulu bénéficier du programme avant sa fermeture.

Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments (PC 420)

Le nombre de participants à ce programme atteint 72 % des prévisions avec 52 participants sur les 72 prévus. En ce qui concerne les économies réalisées par les participants et les aides financières versées, elles ont atteint 57 % des économies prévues et 60 % des aides financières estimées. L'écart entre le pourcentage de participants réels et les pourcentages d'économies réalisées et d'aide financière versée est dû à la taille plus petite des projets réalisés en 2011-2012.

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau (PC 440)

Pour l'année 2011-2012, même si le nombre de participants à ce programme a été moins élevé que prévu, les économies réalisées ont dépassé de 23 % les économies prévues et les aides financières versées ont dépassé de 22 % les aides prévues.

En fait, le profil des participants au programme solaire du FEÉ n'est plus celui qui avait été observé au cours des dernières années et qui a servi à définir le cas type du programme. Les projets réalisés sont généralement de taille beaucoup plus importante que prévu. Dans le passé, 50 % des projets provenaient du secteur agricole. En 2011-2012, on compte un plus grand nombre de projets dans des bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels.

Programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage (PC 460)

Au cours de l'année 2011-2012, il n'y a eu aucun participant pour ce programme.

4. PROJETS EN NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le 28 février 2011, le FEÉ a mis fin à son programme *Nouvelles technologies et projets de démonstration*. Au cours de l'année 2011-2012, le FEÉ n'a accepté aucun nouveau projet dans le cadre de ce programme et les demandes des promoteurs de projets ont toutes été transmises au PGEÉ de Gaz Métro.

Au cours de l'année 2011-2012, le FEÉ a versé 17 % des aides financières prévues pour les projets en *Nouvelles technologies* qui étaient toujours en cours.

Cette situation s'explique par l'abandon en cours d'année d'un projet qui avait été accepté lors de l'appel de propositions 2009-2010, par le démarrage tardif d'un projet accepté dans l'appel de propositions 2010-2011 et par le retard dans l'avancement de quatre projets en cours. Malgré un suivi rigoureux des projets, il reste très difficile de faire respecter les échéanciers. Les promoteurs font face à de nombreux obstacles imprévus qui caractérisent souvent les projets d'innovation.

Finalement, quelques semaines avant la fermeture du FEÉ, le conseiller en innovation technologique du PGEÉ a fait parvenir des lettres aux promoteurs des projets afin de les aviser du transfert et du changement de responsable. Le 30 septembre 2012, les six projets toujours actifs ont été transférés au PGEÉ de Gaz Métro.

L'état d'avancement des projets est présenté au tableau 2.

Tableau 2 : Les projets en nouvelles technologies

	PROMOTEUR	INTITULÉ DU PROJET	PROJET DÉMARRÉ	LIVRABLES À REMETTRE	DATE PRÉVUE DE REMISE	MONTANT VERSÉ / AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE	STATUT (commentaires)
Projets Nouvelles technologies 2010 - 2011							
1	**CTGN - ENERCONCEPT**	Projet d'expérimentation visant à déterminer la performance du capteur à air à vitrage perforé d'Enerconcept Lubi	**OUI**	Rapport final	juillet 2012	15 000 $ / 15 000 $	Rapport mi-projet reçu. Projet en cours.
2	**PROMIVAL**	Projet de démonstration des économies liées aux récupérateurs de chaleur des eaux de drainage installés sur des lave-vaisselle commerciaux de restaurant	**OUI**	Plan de mesurage	août 2012	20 000 $ / 51 000 $	Projet en cours. Début du mesurage prévu pour septembre.
3	**VILLE DE SOREL-TRACY**	Projet de démonstration de chauffage d'agglomération dans le secteur municipal par l'implantation d'un réseau d'eau central	**OUI**	Rapport de faisabilité révisé	juillet 2012	11 000 $ / 100 000 $	En attente du rapport de faisabilité révisé.
4	**ENERCONCEPT**	Développement d'un collecteur solaire hybride pour le chauffage de l'air et de l'eau	**OUI**	Rapport mi-projet	juillet 2012	35 000 $ / 50 000 $	Projet en cours.
Projets Nouvelles technologies 2009 - 2010							
1	**THERMOSCIENCE**	Développement et expérimentation d'un système de chauffage solaire de l'eau domestique à thermosiphon	**OUI**	Rapport mi-projet	janvier 2012	15 000 $ / 50 000 $	Retard sur la remise du rapport de mi-projet révisé.
2	**ÉCOBÂTIMENT**	Démonstration d'un capteur solaire de type concentrateur avec réserve thermique	**OUI**	Rapport mi-projet	février 2012	30 000 $ / 90 000 $	Système en fonction. Le rapport de mi-projet doit être déposé d'ici la fin octobre.
3	**CANMET OTTAWA / CTGN**	Quantification des économies d'énergie des systèmes de ventilation par déplacement en climat froid	**OUI**	Rapport final	juillet 2012	19 715 $ / 19 715 $	Rapport final reçu le 21 août 2012.
Projets Nouvelles technologies 2008 - 2009							
1	**PATENAUDE-TREMPE**	Démonstration des économies liées aux mesures de contrôle d'étanchéité dans les bâtiments de grande taille	**OUI**	-	-	85 000 $ / 85 000 $	Rapport final reçu. Projet terminé.
2	**CNRC - RNCan**	Évaluation de bâtiments écoénergétiques post emménagement	**OUI**	-	-	20 000 $ / 20 000 $	Rapport final reçu. Projet terminé.

5. GESTION ET COMMERCIALISATION

Au cours de l'année 2011-2012, le FEÉ a dépensé 618 391 $ pour la gestion de l'ensemble de ses activités et la commercialisation de ses programmes, soit 16 % de plus que le budget initialement prévu.

Ce dépassement est entièrement attribuable au versement des primes de rétention versées, tel que préalablement autorisé par le COGE, aux employés du FEÉ qui étaient toujours en poste le 30 septembre 2012, ainsi qu'au versement des sommes dues pour les vacances des employés au moment de la fermeture du FEÉ.

5.1. Gestion

Les membres du COGE se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année 2011-2012. Ils ont participé activement à la prise de décisions concernant le bon fonctionnement des opérations du FEÉ. En voici quelques-unes :

- La révision et l'adoption du rapport annuel au 30 septembre 2011;
- La révision et l'adoption du plan d'action 2011-2012 du FEÉ;
- La révision et l'adoption d'une demande de budget additionnel pour le FEÉ pour l'exercice financier 2011-2012;
- Le suivi des états financiers mensuels et des résultats pour l'ensemble des programmes; et
- La fermeture du FEÉ.

5.2. Commercialisation

Au cours de l'année 2011-2012, le FEÉ a continué à faire la promotion de ses programmes dans plusieurs revues et sur des sites Internet spécialisés. Il a poursuivi ses efforts de commercialisation auprès des MFR et des organismes sociocommunautaires dans le but de faire connaître son programme d'installation gratuit de récupérateur de la chaleur des eaux de drainage pour les MFR et de faire connaître les autres programmes qui s'adressent à eux. Le FEÉ a également continué à accorder une grande importance à la promotion des programmes de récupération de chaleur des eaux de drainage pour les clients résidentiels et les clients

affaires. Comme par le passé, il a évidemment continué à prioriser les outils internes de Gaz Métro comme le *Bulletin bleu* pour promouvoir ses programmes.

Cependant, ces activités de promotion se sont principalement réalisées au cours des cinq premiers mois de l'année 2011-2012. Elles se sont poursuivies jusqu'à l'épuisement du budget qui avait été réduit de moitié à cause de l'incertitude qui pesait sur le transfert des programmes du FEÉ au PGEÉ après le mois de septembre 2012.

6. RÉSULTATS FINANCIERS DU FEÉ

Le tableau 3 présente la description des postes de dépenses du FEÉ pour l'exercice financier 2011-2012 alors que le tableau 4 illustre les entrées et les sorties d'argent pour la même période.

Tableau 3 – Description des postes de dépenses du FEÉ pour l'exercice 2011-2012

DESCRIPTION DES POSTES DE DÉPENSES	*$*
Aides financières aux clients	4 245 975 $
Nouvelles technologies et projets de démonstration	33 595 $
TOTAL DES AIDES FINANCIÈRES POUR 2010-2011	**4 279 570 $**
Sensibilisation	0 $
Gestion et commercialisation	618 391 $
TOTAL DES DÉPENSES POUR 2011-2012	**4 897 961 $**

Tableau 4 – Analyse des entrées et des sorties d'argent au FEÉ pour l'exercice 2011-2012

1er OCTOBRE 2011 AU 30 SEPTEMBRE 2012	*FEÉ* $
SOLDE D'OUVERTURE	**10 218 307 $**
Dépenses de l'exercice	-4 897 961 $
Revenus d'intérêts[1]	592 888 $
SOLDE DE FERMETURE	**5 913 235 $**

[1] Au cours de l'exercice 2011-2012, le FEÉ a bénéficié d'un taux d'intérêt de 7,82 %.

7. RÉSULTATS 2010-2011 PAR PALIER TARIFAIRE

Le FEÉ présentait les résultats de son Plan d'action pour chacune des clientèles selon les catégories définies dans sa mission en tenant compte des volumes consommés depuis l'année budgétaire 2006-2007, comme demandé par la Régie dans la décision D-2006-140[11].

> *« La Régie prend acte des résultats obtenus par le FEÉ en 2006 et de l'atteinte des objectifs fixés. Afin de permettre au FEÉ d'affiner ses prévisions,* ***la Régie demande que la catégorie tarifaire et la consommation annuelle de gaz des participants soient ajoutées à la base de données recueillies aux fins du suivi du FEÉ, dès la demande d'autorisation du budget 2008. […] Par ailleurs, la Régie demande, en vue d'un examen plus approfondi, que les résultats du Plan d'action du FEÉ soient présentés, pour chacune des clientèles, selon les catégories définies dans sa mission et tenant compte des volumes consommés.*** *»*

Ces résultats, présentés sous forme de tableaux annexés au Rapport annuel du FEÉ, sont cependant jugés superflus pour les fins de ce dernier rapport. D'une part, le FEÉ soumet qu'il n'a plus de prévisions à préparer et, d'autre part, que la Régie a déjà autorisé un budget global de 2,7 M$ pour l'année tarifaire 2013 en lien avec la mise en œuvre des programmes du FEÉ intégrés au PGEÉ[12].

De plus, dans la décision D-2012-076 portant sur le Mécanisme incitatif[13], la Régie a déterminé une méthode de répartition du solde du FEÉ qui ne prend pas en considération la répartition des participants par programmes et par palier.

> *« [237] La Régie reconnaît, tout comme le Groupe de travail, que le solde du FEÉ appartient en totalité aux groupes de clients qui y ont contribué, à savoir les clients des tarifs D_1 et D_3. Ainsi, le solde du FEÉ en date du 30 septembre 2012, moins la réserve de 750 000 $ prévue, sera réparti entre ces clientèles.*
>
> *[238] À cette fin, la Régie retient la proposition de l'UC à l'effet que la remise du solde du FEÉ aux clientèles contributives se fasse par un ajustement tarifaire applicable lors du dossier tarifaire 2013, au prorata des revenus de distribution générés par les clients des tarifs D_1 et D_3. Une telle approche avait déjà été retenue dans le cadre du dossier R-3690-2009.*
>
> *[239] Le cas échéant, un second ajustement tarifaire applicable lors du dossier tarifaire 2014 réallouera le solde de la réserve de 750 000 $ selon les mêmes modalités. »*

[11] D2006-140, R-3596-2006 phase 2, p. 39- 40
[12] D2012-116, R-3790-2012, 10 septembre 2012
[13] D-2012-076, D-3693-2009 phase 2, p. 54-55

Ainsi, en tenant compte des dernières décisions de la Régie et dans un souci d'allègement du processus réglementaire, Gaz Métro n'a pas procédé à la conception des tableaux des résultats du FEÉ par programme et palier tarifaire.

Enfin, tous les suivis demandés par la Régie à la suite de la fermeture du FEÉ et au transfert de ses programmes au PGEÉ ont été présentés dans le rapport intitulé *Situation du Fonds en efficacité énergétique au 30 septembre 2012 et suivis de la décision D-2012-116 relative aux programmes du fonds en efficacité énergétique*[14].

8. ÉTAT DES DOSSIERS ENGAGÉS PAR LE FEÉ AU 30 SEPTEMBRE 2012

Au moment de sa fermeture, le 30 septembre 2012, le FEÉ constatait que 235 dossiers avaient été engagés sans que l'aide financière annoncée n'ait été versée. Ces dossiers engagés représentaient un montant total de 8 083 754 $. Une analyse plus détaillée des dossiers engagés par le FEÉ au moment de sa fermeture est présentée dans le rapport sur la situation du Fonds en efficacité énergétique au 30 septembre 2012[15].

9. CONCLUSION

Tout au long de l'année 2011-2012, le FEÉ a collaboré avec Gaz Métro pour préparer le transfert de ses activités et de ses programmes au PGEÉ. La priorité du FEÉ a toujours été, de sa création à sa dissolution, de bien servir la clientèle de Gaz Métro. Pour ce faire, le FEÉ a continué à offrir des services de qualité, professionnels, rapides et efficients à tous les clients qui ont participé à ses programmes et cela jusqu'au 30 septembre 2012, date de fin de ses activités.

Au cours de sa dernière année d'activité, le FEÉ a inscrit un peu moins de participants que prévu à ses programmes, réalisé 16 % plus d'économies qu'il le prévoyait et versé environ 18 % plus d'aide financière que ce qu'il avait estimé.

[14] R-3809-2012, Gaz Métro-9, Document 6, Situation du Fonds en efficacité énergétique au 30 septembre 2012 et suivis de la décision D-2012-116 relative aux programmes du fonds en efficacité énergétique
[15] Ibid.

ANNEXE

A. TCTR 2011-2012

Tableau A — TCTR 2011-2012 prévisionnel et réel

Programmes	Code	Test du Coût Total des Ressources (TCTR) Impact net		
		Prévisionnel	Réel	Écart
Programmes tangibles résidentiels				
FENETRES ENERGY STAR [RES]	PR330	6 678	(1 344)	(8 022)
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [RES]	PR340	318	(11 740)	(12 058)
Sous-total		**6 996**	**(13 084)**	**(20 079)**
Programmesfaible revenu et sociocommunautaire				
RÉCUPÉRATEURS [FR]	PFR160	(9 838)	(11 138)	(1 300)
RÉNOVATIONS [SC]	PFS120	200 300	60 227	(140 073)
RÉCUPÉRATEURS [SC]	PS150	(1 660)	(27 581)	(25 921)
SOLAIRE [SC]	PS151	(96 665)	(11 979)	84 686
Sous-total		**92 136**	**9 528**	**(82 609)**
Programmes tangibles CII				
NOUVELLES CONSTRUCTIONS [CII]	PC410	19 483	1 142 146	1 122 663
RÉNOVATIONS [CII]	PC420	3 491 960	1 574 952	(1 917 008)
SOLAIRE [CII]	PC440	(231 420)	829 379	1 060 800
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [CII]	PC460	21 325	(11 979)	(33 305)
		-	-	-
Sous-total		**3 393 484**	**3 544 025**	**150 541**
TOTAL		**3 400 480**	**3 530 942**	**130 462**